

CONSEIL D'ADMINISTRATION TELEPHONE

Samedi 14 mars 2020 - 10H00-10H45

Membres présents	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, EXBRAYAT Michel, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean Marc, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MANTELLI Thomas, MARET Bénédicte, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, OREGGIA Gérard, SAEZ Eric, SERRANO Didier, SIMON Hervé, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invités à titre consultatif	BRAHIM Narjess, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT JEAN Bernard.
Absents/ excusés	CORDIER Yves, DIZIER Severine, DUPONT Anne-Charlotte, FRIZZA Dominique, LENORMANT Anne Cécile, PY Alexandre.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il confie la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

1 Décisions à prendre :	1
1.1 Conseil d'Administration ouvert aux LR du 21 mars : dématérialisé	1
1.2 Report de l'Assemblée Générale Fédérale de Valence	2

1 Décisions à prendre :

1.1 Conseil d'Administration ouvert aux LR du 21 mars : dématérialisé

Pierre Bigot, Secrétaire Général, informe les membres du Conseil d'Administration qu'au regard de la situation de l'épidémie de Coronavirus et suite aux dispositions prises par la F.F.TRI., la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars se déroulera en visioconférence ou audioconférence, aux mêmes horaires que prévus initialement.

Pierre Bigot présente rapidement l'application Webex, outil de visioconférence, qui sera utilisée pour cette réunion.

1.2 Report de l'Assemblée Générale Fédérale de Valence

Pierre Bigot informe les membres du Conseil d'Administration que, compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus et des dernières préconisations gouvernementales, l'Assemblée Générale de la F.F.TRI. ne pourra malheureusement plus se tenir le 04 avril prochain, date initialement prévue.

La nouvelle date proposée est le samedi 20 juin, à Valence à la place de la réunion du Conseil d'Administration initialement prévue à cette date à Paris.

Hervé Simon précise que l'interdiction émane à la fois du Maire de Valence qui interdit tous les rassemblements mais aussi de l'Hôtel du Département qui interdit également l'accueil du public.

Pierre Bigot remercie chaleureusement Hervé Simon et Joseph Kerdo pour le travail organisationnel accompli et précise que le Bureau Exécutif a souhaité rester sur Valence pour cette AG 2019, dans la mesure du possible.

Philippe Lescure précise que cette proposition de report au 20 juin 2020 permet à la F.F.TRI. de respecter les délais statutaires et donc de tenir son AGF dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale Fédérale se tiendra le samedi 20 juin 2020 à Valence, sous réserve bien évidemment de l'évolution de la situation au regard de l'épidémie de coronavirus.

Philippe Lescure, Président, insiste en rappelant que la F.F.TRI. se trouve dans une situation inédite et que tout doit être mis en oeuvre pour tenter de freiner cette pandémie et que l'ensemble des recommandations faites par les autorités doivent être respectées. Les dispositions prises par la F.F.TRI., même les plus contraignantes, devront être nécessairement appliquées individuellement et collectivement dans l'intérêt de tous et pour la santé de tous.

Il demande à chacune et chacun d'être responsable, solidaire et uni et de prendre toutes les dispositions adaptées à cette situation exceptionnelle et pour tous les acteurs de la fédération.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général